



ENT, blogs, sites

publié le 05/04/2018 - mis à jour le 16/11/2025

Quels outils pour quels besoins ?

Descriptif :

Offre d'outils numériques pour la communication entre l'école, les familles et la collectivité

Sommaire :

- Pour la communication interne de l'école
 - Pour la communication externe de l'école
 - Procédure de demande d'ouverture de blogs ou de sites
-

Dans le contexte actuel, il devient de plus en plus important de prévoir des espaces de publication sécurisés et conformes au RGPD.

Voici quelques outils utiles :

● Pour la communication interne de l'école

Cette communication concerne uniquement les élèves, la famille, les enseignants et les collectivités. L'ENT (environnement numérique de travail) est l'outil conseillé. Conforme au RGPD, il permet des échanges dans un espace sécurisé et fermé.

● Pour la communication externe de l'école

Cette communication a pour but un affichage public. En effet, lorsque des familles arrivent nouvellement dans un département, les parents consultent fréquemment internet pour choisir la commune d'installation en fonction des services, de l'offre associative et culturelle et, bien sûr, de l'équipement et des projets des écoles.

Pour répondre à ces besoins, le Rectorat de Poitiers peut mettre à disposition un blog ou un site qui permet de présenter l'école et rendre public certaines actions fortes mises en œuvre.

● Procédure de demande d'ouverture de blogs ou de sites

Pour tout espace de publication (site, blog, ENT, réseaux sociaux), il est nécessaire que le directeur fasse une demande préalable sur [Webecole](#), application disponible depuis l'intranet.

Les outils devront être conformes au RGPD et au code de l'éducation.

Pour tous renseignements complémentaires, prenez l'attache du CPC numérique de circonscription ou du CPD numérique.

Si vous hésitez entre les deux interfaces, vous pouvez découvrir les possibilités ci-dessous.

- [les blogs](#)

- [les sites](#)